



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

*Séance du lundi 19 mai 2008*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 20/05/2008

**D - 20080215**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 19 mai Deux mil huit, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRES, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUVEYRE, M. Pierre HURMIC (*présent jusqu'à 17h10*), Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Nicolas BRUGERE, Mme Sarah BROMBERG,

*Direction Générale des Affaires Culturelles. Archives  
Municipales. Société les productions de la lanterne. Cession  
gratuite des droits d'exploitation du fonds d'archives Adrien  
Marquet. Signature. Autorisation*

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les Archives Municipales de Bordeaux conservent une grande partie des archives (films, photographies, presse) relatives à Adrien Marquet, ancien maire de Bordeaux de 1925 à 1944, mais aussi député et, à deux reprises, ministre, en 1934 sous le gouvernement de Gaston Doumergue et en 1940 à Vichy.

La société des productions de la Lanterne et le réalisateur Michel Cardoze ont eu connaissance de ce fonds d'archives qu'ils souhaitent largement exploiter dans le cadre du tournage du film documentaire en cours de préparation intitulé " Adrien Marquet, les dérives d'une ambition " ou "Adrien Marquet, de Jaurès à Pétain". La diffusion du film est prévue sur le réseau télévisuel national en 2009 avant sa sortie en DVD.

Cette société souhaite que les Archives Municipales de Bordeaux lui mettent à disposition l'ensemble du fonds d'archives Adrien Marquet, dont la reproduction est nécessaire au réalisateur pour illustrer le film en référence et cède à titre gracieux tous les droits d'exploitation sur les documents utilisés dans ce film.

Une convention doit être établie afin de déterminer les droits et obligations de chaque partie.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce document ci-annexé.

**ADOpte A L'UNANIMITE  
APRES PRISE EN COMPTE D'UN AMENDEMENT**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 19 mai 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
Adjoint au Maire

# **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LA SOCIETE DES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE**

## **ENTRE LES SOUSSIGNES**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, Alain Juppé, agissant aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du , reçue à la Préfecture de la Gironde le

et

La Société des Productions de la Lanterne, SARL au capital de 45734,71... euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris..., sous le n° RCS Paris 732 037 627 dont le siège social est situé au 8 avenue de la Porte de Montrouge, 75014 Paris, représentée par M. Claude Gilaizeau... son gérant,

## **IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :**

Les Archives municipales de Bordeaux conservent une grande partie des archives d'Adrien Marquet, ancien maire de Bordeaux de 1925 à 1944, mais aussi député et, à deux reprises, ministre, en 1934 sous le gouvernement de Gaston Doumergue et en 1940 à Vichy.

La société des Productions de la Lanterne et le réalisateur Michel Cardoze ont eu connaissance de ce fonds d'archives qu'ils souhaitent largement exploiter dans le cadre du tournage du film documentaire en cours de préparation intitulé " Adrien Marquet, les dérives d'une ambition " ou "Adrien Marquet, de Jaurès à Pétain". La diffusion du film est prévue sur le réseau télévisuel national en 2009 avant sa sortie en DVD.

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

Compte tenu de l'intérêt de ce projet et de la valorisation qu'il suppose pour ce patrimoine archivistique bordelais, les différents protagonistes ont souhaité établir une convention de partenariat fixant les conditions d'utilisation des documents conservés par les Archives municipales de Bordeaux par la société des Productions de la Lanterne.

## **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DE LA SOCIETE DES PRODUCTIONS DE LA LANTERNE**

La Société des Productions de la Lanterne prend à sa charge tous les frais de reproductions concernant les documents précités et s'engage à :

fournir une copie du documentaire aux Archives municipales de Bordeaux, pour une utilisation non commerciale et notamment aux utilisations à des fins pédagogiques, et en particulier sa libre consultation en salle de lecture par le public ;

citer le nom de la Mairie de Bordeaux et des Archives municipales de Bordeaux au générique de fin du film.

Toute autre utilisation par la société des Productions de la Lanterne des documents devra faire l'objet d'un avenant à cette convention.

## **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE BORDEAUX**

Les Archives municipales de Bordeaux mettent à la disposition de la société Les Productions de la Lanterne l'ensemble du fonds d'archives Adrien Marquet, dont la reproduction est nécessaire au réalisateur pour illustrer le film en référence.

Ainsi, la ville de Bordeaux cède à titre gracieux l'ensemble des droits d'exploitation des documents du fonds d'archives Adrien Marquet mais strictement pour la seule réalisation du film cité dans le préambule de la présente convention.

Cette autorisation regroupe l'ensemble du fonds d'archives Adrien Marquet, à savoir :

- Les documents appartenant à la municipalité pouvant être définis comme une œuvre au sens de l'article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle
- Les documents appartenant à la municipalité, ne pouvant être définis comme une œuvre au sens de l'article L.112-2 du Code de la propriété intellectuelle.
- Les documents privés donnés, légués ou achetés par la municipalité et ne pouvant être définis comme des œuvres au sens de ce même article.

Pour les documents privés dont la Ville n'est pas titulaire du droit d'exploitation, il appartiendra à la société de production de se rapprocher du titulaire du droit d'auteur ou de ses ayants-droit.

En outre, la Ville mettra à disposition les locaux municipaux nécessaires au tournage après autorisations nécessaires des services municipaux concernés.

#### **ARTICLE 4 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Les litiges relatifs à l'exécution de la présente convention seront soumis aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 5 – ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile,

Pour le Maire de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland, 33077 Bordeaux cedex

Pour la Société des Productions de la Lanterne, en son siège social, 8 avenue de la Porte de Montrouge, 75014 Paris.

Fait à Bordeaux en 5 exemplaires, le 1 février 2008.....

Pour la société des Productions de la Lanterne,

P/O Le Maire de Bordeaux

Gérant

L'Adjoint au Maire,

Claude Gilaizeau

Dominique Ducassou